

Paris, le 29 septembre 2003

Formation ÉDUCATION, FORMATION

Programmes statistiques à moyen terme 2004-2008

page

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

- Direction de l'évaluation et de la prospective - DEP
- Sous-direction des études statistiques - SDES 3

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ

- Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES
- Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle 16

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

- Direction générale de l'enseignement et de la recherche - DGER 20

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS - CEREQ

- Département Production et usage de la formation continue - DFC 21

Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche
Direction de l'évaluation et de la prospective - DEP
Sous-direction des études statistiques - SDES

PARTIE 1 - EXPOSÉ DE SYNTHÈSE

A. Les grandes évolutions auxquelles il faut faire face ; les demandes auxquelles il faut répondre

L'évolution de l'enseignement supérieur dans le cadre européen

Pour rendre plus visible leur offre de formation et favoriser la reconnaissance des diplômes dans toute l'Europe, les pays de la communauté ont décidé de privilégier 3 niveaux de référence : licence (bac+3), master (bac+5) et doctorat (bac+8). Un système de capitalisation de points (European Credit Transfer System) va être introduit, qui favorisera la mobilité étudiante. Enfin les études doivent être semestrialisées. Les universités vont donc redéfinir, en liaison avec le ministère, leur offre de formation. Les systèmes d'information doivent évoluer pour capter l'information dans les nouveaux concepts, et mesurer l'impact de la mise en place des réformes.

Le questionnement sur l'avenir de la recherche française et européenne

La France occupe encore une position honorable parmi les pays de l'OCDE pour ce qui concerne la recherche. Mais sa situation se dégrade en termes de dépenses et de résultats (publications, brevets, innovation). Et le fossé s'est creusé ces dernières années entre les Etats-Unis et l'Europe. Les autorités françaises et européennes veulent évidemment réagir par des politiques volontaristes dans les organismes publics et universités et par des politiques d'incitation auprès des entreprises.

Cela induit une grande demande en matière d'indicateurs, d'études et d'outils de simulation de politique. Des indicateurs seront sélectionnés au niveau européen pour faire des comparaisons entre pays (benchmarking) et fixer des objectifs au niveau européen (par exemple : les dépenses de R&D devront atteindre 3% du PIB européen en 2010)

Au-delà du travail statistique induit par ces demandes, il faudra observer une grande vigilance sur les indicateurs retenus car ces derniers ont souvent un effet structurant sur les politiques adoptées.

Le développement de la formation tout au long de la vie.

Les pays européens sont déterminés à faire progresser rapidement la formation tout au long de la vie. Elle est envisagée dans un sens beaucoup plus large que la classique formation professionnelle continue : elle inclut les formations non formelles (organisées mais hors du cadre d'une institution d'enseignement) et informelles (visites de musée, etc...). Certes le diplôme acquis en formation initiale continuera, surtout en France, à jouer un rôle primordial pendant des années encore, mais une nouvelle logique est introduite, qu'il faut accompagner par un système d'information adéquat. Le ministère en charge de l'éducation n'est pas le principal concerné mais les GRETA et les universités sont des acteurs importants de la formation.

Il faut également citer comme évolution importante la mise en place de la VAE (validation de l'expérience), qui se substitue à la VAP (validation des acquis professionnels) depuis 2002. Des titres complets pourront être attribués en VAE, et il faudra donc adapter le dispositif de recueil d'information sur les titres délivrés.

La mise en place du répertoire national des certifications est aussi un événement important car ce répertoire pourra servir de référence pour le dénombrement des titres délivrés, bien au-delà du champ « Education nationale », en l'occurrence.

Les indicateurs sur l'éducation deviennent de plus en plus des objets de discussions politiques au niveau européen

Au delà des exercices traditionnels de benchmarking (comparaisons suivant une batterie d'indicateurs, déjà pratiquées dans le cadre de l'OCDE) l'Europe aborde maintenant la fixation d'objectifs à l'horizon 2010 (objectifs européens et non nationaux). Le fait qu'il y ait une demande pour des indicateurs sur l'éducation est plutôt une bonne chose. Mais une grande vigilance méthodologique s'impose, car les indicateurs définis au niveau international ont un effet structurant sur les politiques.

La demande d'information fine sur les trajectoires des élèves et étudiants

La disposition de statistiques sur les effectifs à une date donnée ou même sur les flux entre niveaux d'une année sur l'autre ne suffit pas à une compréhension du système éducatif ni surtout à une prise de décision éclairée. Les panels d'élèves (sur échantillon d'environ 15 à 20 000 élèves) répondaient partiellement à la question. Un nouveau panel devrait être lancé. Mais surtout les fichiers administratifs d'élèves et étudiants pourvus d'identifiants sont une source d'information exceptionnelle jusqu'à des niveaux géographiques fins, qu'il conviendra d'utiliser.

La décentralisation doit s'accompagner de la mise en place de systèmes d'information adaptés afin que l'évaluation et la péréquation entre collectivités territoriales soient possibles (la loi imposera que ces fonctions soient assurées). Le système éducatif est concerné non pas dans sa dimension pédagogique mais par les moyens mis à sa disposition, moyens qui relèveront pour une bonne part des collectivités territoriales.

Cela induit à notre sens des *systèmes d'information partagés entre Etat et collectivités territoriales*, à la fois pour des raisons de principe (responsabilité partagée du service public) et pratiques (l'information est difficile à obtenir si l'on ne fournit rien en échange). L'exemple des lycées et collèges est typique : leur moyens de fonctionnement proviendront de l'Etat (enseignants, chefs d'établissements, intendants) et de diverses collectivités territoriales (pour ce qui concerne les bâtiments, certains équipements, des dotations financières et des mises à disposition de personnels).

B. Les orientations du programme à moyen terme

Dans le domaine de l'éducation et de la formation

Des informations sur les élèves et étudiants de plus en plus sous forme de fichiers individuels

L'avantage d'avoir des fichiers au niveau de l'élève et de l'étudiant est clair : tous les croisements de variables sont possibles, y compris à un niveau géographique fin, ce qui permet de fournir une aide au pilotage du système éducatif à tous les échelons de décision.

Actuellement le premier degré est couvert par des enquêtes « papier » (qui ont un très faible taux de réponse depuis 1999) qui demandent des tableaux agrégés sur les élèves. Un nouveau système d'information du 1^{er} degré va être mis en place à l'horizon 2005 qui permettra de faire remonter des fichiers de données individuelles.

Dans le second degré le système SCOLARITE a une couverture maintenant quasi exhaustive, il s'agira de s'adapter à une nouvelle version des logiciels de gestion en établissements.

SISE (Système d'information sur le suivi des étudiants) couvre 1 400 000 étudiants (principalement dans les universités). Il s'agira de l'étendre dans la mesure du possible à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Le changement de l'organisation des études et des cursus dans le supérieur est un défi supplémentaire à relever en parallèle.

Les centres de formation d'apprentis abandonneront également les enquêtes « papier » agrégées pour fournir des fichiers de données individuelles. Le ministère de l'agriculture a de son côté mis en place à la rentrée 2003 un système de remontées individuelles. Des contacts seront pris avec d'autres ministères pour leur proposer d'évoluer dans ce sens.

La généralisation des remontées des fichiers d'élèves va entraîner une diminution rapide des enquêtes sur support papier, qui sont encore souvent (notamment lorsqu'elles concernent le secteur privé) faites sous le couvert de la loi de 1951. Le statut juridique des collectes d'informations devra être revu à cette occasion.

Des fichiers individuels avec un identifiant unique d'élève ou étudiant (INE ou INE crypté)

La disposition d'un identifiant fiable permet d'abord une bonne gestion et une bonne statistique sur les effectifs (on peut détecter les doubles comptes) et aussi des études de trajectoires. Elle permet en outre d'alléger les questionnaires d'enquêtes complémentaires en récupérant des informations, par appariement. La mise en place d'un numéro unique qui suivra l'élève pendant toutes ses études est une affaire complexe, et l'avis de la CNIL conditionnera le système retenu.

Le système envisagé à terme est le suivant :

- L'identifiant national d'élève ou étudiant (INE) sera attribué dès l'entrée à l'école par le MEN.
- Lorsque l'élève passera dans d'autres systèmes éducatifs le MEN fournira aux nouveaux services gestionnaires le moyen de connaître le n° INE d'un élève au cas où celui-ci ne l'aurait pas lui-même indiqué. Cela pourrait passer par la mise en place au ministère d'un serveur central d'identification.
- Les informations associées au n° INE seront conservées sur une période réduite (quelques années).
- Pour la constitution de fichiers d'études, notamment pour l'étude des trajectoires, les fichiers d'élèves ou étudiants de toutes origines seraient transmises au service statistique ministériel de l'éducation pour cryptage des identifiants sans possibilité de retour en arrière. La possibilité de retrouver l'information concernant une personne connue par ses nom, prénom et date de naissance serait ainsi coupée. Ces fichiers d'étude seraient conservés sur le long terme et pourraient être communiqués aux services publics intervenant dans la gestion du système éducatif et aux chercheurs.

Le lancement d'un nouveau panel de collégiens

L'étude des trajectoires va devenir possible à partir des fichiers administratifs d'élèves mais les panels d'élèves permettent de faire des analyses plus poussées car ils fournissent des informations riches sur l'élève, sa famille, le soutien scolaire, les activités hors écoles (télévision, loisirs, ...). Le dernier panel de collégiens remonte à 1995 et il faudra se doter au cours de la période 2004-2008 d'un instrument pour observer les parcours scolaires dans un contexte qui aura bien évolué. Un nouveau panel devrait mettre l'accent sur un recueil d'information plus systématique sur les familles et notamment les frères et sœurs.

Systèmes d'information partagée avec les collectivités locales

Les nouvelles responsabilités prévues pour les collectivités territoriales en matière de formation les inciteront à demander de plus en plus d'information au ministère. Toute l'information statistique, même détaillée, leur sera fournie pour le bon accomplissement de leurs missions.

Le système d'information du 1^{er} degré inclura comme gestionnaire d'information les mairies, responsable de l'inscription administrative des jeunes.

Mais il est envisagé de proposer aux collectivités territoriales d'échanger ou de partager avec le ministère de l'Education nationale des informations sur les moyens des établissements. En effet ces moyens, de natures très variées, proviendront de plus en plus des collectivités territoriales aussi bien que de l'Etat, et seul un système d'information commun peut garantir une information fiable (et donc exploitable pour les statistiques).

Participation à l'élaboration d'un nouveau système d'information sur la formation tout au long de la vie.

Le ministère est partie prenante des réflexions actuellement menées sous l'égide de la DGEFP. Le nouveau système d'information sera coordonné par la DARES et le ministère contribuera sur les domaines où il est impliqué : formation continue dans le secondaire et le supérieur, validation des acquis professionnels.

Information statistique sur les acquis des élèves, des jeunes et des adultes

L'évaluation des élèves a longtemps été centrée sur les « évaluations diagnostiques » faites en début d'année pour aider les enseignants à adapter leur enseignement au niveau de leurs élèves. Des références nationales et académiques sont certes calculées mais elles ne constituent pas des statistiques comparables d'une année sur l'autre.

L'orientation est de faire des « évaluations bilans » enfin d'année, (notamment à la fin de l'école primaire et à la fin du collège) sur des échantillons importants et avec des protocoles stables. Cette orientation

est tout à fait favorable pour l'information statistique puisqu'elle permettra de faire des comparaisons dans le temps.

Dans le domaine des comparaisons internationales le ministère de l'Education nationale continuera à participer activement à l'opération PISA (évaluation des compétences des enfants de 15 ans) organisées par l'OCDE et effectuera une enquête dans le cadre de PIRLS (progress international reading literacy study, pour les élèves du primaire).

Le ministère plaidera auprès de l'Union européenne pour qu'elle organise ses propres évaluations, reflétant ses propres conceptions de l'éducation.

L'évaluation des connaissances des jeunes de 17 ans faite lors des « journées d'appel de préparation à la défense » devrait continuer avec la collaboration indispensable du ministère de la Défense.

La collaboration avec l'INSEE pour concevoir pour les enquêtes auprès des adultes des modules de mesure des compétences de base sera poursuivie. En 2004 l'enquête IVQ (Information sur la vie quotidienne) centrée sur des personnes à bas niveau de compétences sera exécutée par l'INSEE et exploitée en commun.

Dans le domaine de la recherche

Elargissement de l'enquête R&D aux entreprises de service et possibilité de réponse par Internet

La recherche-développement dans les services, longtemps méconnue, a fait l'objet d'études monographiques commandées à des équipes de recherche, et l'on dispose maintenant d'un cadre conceptuel permettant de procéder à une interrogation statistique. Cette extension devrait s'effectuer sur l'enquête 2005 (sur les dépenses de 2004).

Dès 2004 les entreprises pourront répondre à l'enquête en se connectant à un site Internet (cette solution a été testée en 2003)

Etude d'une enquête légère sur l'Innovation

Cette enquête viendrait s'intercaler entre les enquêtes lourdes, faites tous les 4 ans sous l'égide d'Eurostat. La nature du support reste à déterminer, ce pourrait être une autre enquête, dans laquelle seraient rajoutées des questions.

Amélioration des remontées administratives sur la recherche universitaire et meilleure exploitation de ces données.

Malgré des progrès récents en la matière, les éléments fournis par les universités au ministère sur leurs activités de recherche ne sont encore tous homogènes et certains (rares, néanmoins) ne sont pas exploités. Il y a donc un double effort de fixation d'un cadre conceptuel commun sur les activités de recherche en université et d'exploitation des données.

Etude de la constitution d'un répertoire des laboratoires de la recherche publique

Une étude fine et localisée de la recherche (par exemple l'étude des pôles d'excellence par région) nécessite de recueillir de l'information au niveau du laboratoire, et donc de disposer d'un répertoire de laboratoires, notamment de la recherche publique. Un tel projet mérite d'être bien cadré au départ car le risque existe de lancer une opération ambitieuse et de ne pas pouvoir en assurer la pérennité (c'est ce qui s'est produit pour le système INFOLAB).

Mise à disposition et diffusion de l'information

Mise à disposition d'indicateurs dans le grand public

On poursuivra la politique actuelle de large mise à disposition d'indicateurs, du niveau national jusqu'au niveau de l'établissement, avec tout l'accompagnement « pédagogique » nécessaire.

Les exemples types actuels sont les indicateurs de l'« état de l'école », de « géographie de l'école », d'IVAL (résultats au bac par lycée). Il sont disponibles sur Internet sous forme de publications.

Publications

La série des «Notes d'Information » est scindée en plusieurs séries, par domaine (Statistiques de l'éducation, évaluation, recherche, prospective).

La revue Education & Formations retrouvera le rythme de parution initialement prévu (4 par an).

Mise à disposition de données auprès d'autre services publics et de chercheurs

La connexion à l'infocentre ministériel sera la solution proposée en standard aux utilisateurs des services publics, notamment les collectivités territoriales, dont la demande est en forte augmentation. L'accès sera sélectif selon les centres d'intérêt et le type de demandeur

Le comité de coordination pour les données en sciences humaines et sociales et le centre Quételet serviront de point focal pour la diffusion auprès des chercheurs. Cela permettra de valoriser une masse considérable de données que nous ne pouvons pas exploiter complètement en interne.

Mais cela implique de se donner les moyens de documenter les fichiers archivés pour qu'ils soient utilisables par l'extérieur.

Modes de mise à disposition

Le principe de l'**infocentre** est plus que jamais d'actualité. Les données normalisées, documentées sont rendues accessibles directement pour les utilisateurs. Cette mise à disposition a d'abord concerné les utilisateurs internes au ministère, mais désormais des utilisateurs extérieurs peuvent aussi accéder à l'infocentre par Internet moyennant la signature d'une convention. L'infocentre contient des données agrégées, des indicateurs et des données individuelles mais non nominatives.

PARTIE 2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

I - Les opérations nouvelles, renouvelées ou ayant une périodicité supérieure à l'année :

Education

Nouveau système d'information du 1er degré

Ce système répondra à un double objectif, en plus de l'amélioration de la gestion courante : aide au pilotage par les différents acteurs du système à tous les niveaux (école, département, académie, région) et obtention des données nécessaires à la connaissance du système éducatif. A moyen terme, ce système permettrait de doter les services statistiques d'une base de données individuelles sur les élèves du 1^{er} degré. Cela remplacera avantageusement l'enquête actuelle sur le 1^{er} degré qui ne demande que des tableaux agrégés sur chaque école.

Ce système comprendra un volet sur les enseignants et l'organisation de l'enseignement à l'intérieur des écoles. Il permettra donc à terme de croiser les aspects élèves et enseignants comme on le fait actuellement pour le 2nd degré à partir des « bases relais ».

La rentrée 2004 devrait permettre d'expérimenter avec des sites pilotes (écoles, inspection de l'enseignement primaire et inspection académique). La mise en place généralisée pourrait intervenir en 2005 et 2006.

Panel de collégiens entrés en 6^{ème}

Ce panel devrait permettre de suivre les effets des évolutions du système éducatif. L'accent sera mis sur le suivi des aspects familiaux qui fait l'objet d'enquêtes permettant de compléter les informations présentes dans les fichiers administratifs.

Prolongement d'un panel d'étudiants-élèves pour constituer un panel démographique de long terme

L'idée de constituer un panel démographique qui serait le support de thèmes d'études variés (Parcours professionnels, formation tout au long de la vie, vie sociale, voire santé ...) est jugée intéressante par grand nombre de partenaires potentiels de cette opération (CNRS, DPD, CEREQ, DARES, CEE, INED, INSEE). Ce panel pourrait être un prolongement du panel de collégiens constitués en 1995, dont les membres sont soit sortis du système éducatif soit dans l'enseignement supérieur. Après désignation d'un opérateur pour le panel démographique et avis favorable de la CNIL, le ministère transmettra progressivement les coordonnées des élèves ou étudiants à cet opérateur, en essayant d'ici là d'« entretenir » le fichier de leurs adresses.

PISA - Evaluation des compétences des élèves de 15 ans

Enquête organisée tous les 3 ans dans le cadre de l'OCDE. La prochaine aura lieu en 2006.

PIRLS Evaluation des élèves du primaire en lecture et « littéracie »

Des enquêtes périodiques sont menées dans le cadre du programme PIRLS (progress international reading literacy study) de l'OCDE. Une telle enquête sera exécutée en 2005 ou 2006.

Education spécialisée (volet statistique d'OPALES)

La réforme de la gestion des commissions départementales de l'éducation spécialisée est l'occasion de revoir les besoins d'information en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. On disposera ainsi d'une source plus riche et fiable sur les solutions éducatives offertes aux élèves handicapés. La mise en place est prévue en 2004. La mise en place d'OPALE et l'introduction de nouvelles variables dans SCOLARITE permettrait de supprimer l'enquête sur les élèves handicapés du 2nd degré.

Enquête sur l'assiduité des élèves

Elle vise à fournir des résultats nationaux et des évolutions par type d'établissement, par sexe et par niveau scolaire. Un échantillon de plus de 1000 établissements du second degré et d'écoles sera interrogé tous les 2 mois ; ils saisiront leurs réponses sous Internet. Après une période expérimentale cette enquête devrait être lancée dans le courant de l'année scolaire 2003-2004.

Participation à la rénovation du système d'information sur la formation continue

Au-delà de la réflexion d'ensemble coordonnée par la DARES, l'action du service portera sur la rénovation des enquêtes ou remontées de fichiers sur la formation continue et la VAE effectuées dans le ministère.

Participation à la mise en place d'un serveur d'identification fournissant les numéros d'élèves-étudiants (INE)

Ce projet n'a pas fait l'objet d'une étude préalable. Il sera profondément imbriqué avec les applications de gestion telles que les « bases élèves académiques » qui gèrent actuellement l'attribution de n° INE aux nouveaux élèves et avec le projet « Système d'information du 1^{er} degré » qui vise à attribuer le n° INE dès l'entrée à l'école. On peut envisager sa mise en place seulement en fin de période.

Mise en place de la collecte des fichiers d'élèves et d'apprentis auprès de différents partenaires, et de l'envoi en retour de fichiers d'études avec identifiants cryptés.

Ce projet implique l'accord de la CNIL et des négociations avec chaque partenaire, ce qui peut prendre un temps difficilement estimable a priori. Son inscription dans le moyen terme 2004-2008 marque une volonté d'avancer résolument dans cette direction après l'approbation de principe recueillie auprès du CNIS.

Systèmes d'information partagée avec les collectivités locales sur les moyens des établissements d'enseignement (SIME)

Aucun contact n'ayant encore été pris il est difficile de planifier un tel projet. Le report de la décentralisation des personnels ATOSS permettra de mener dans des conditions plus réalistes qu'envisagé initialement. Une réflexion sera engagée dès la fin 2003 afin de disposer en temps voulu d'un système permettant à la fois une bonne gestion du système éducatif entre plusieurs partenaires, et l'obtention de statistiques pour l'évaluation des politiques.

Recherche

Enquête légère sur l'innovation

On procédera à une évaluation en commun avec les autres services concernés pour déterminer quels seraient les meilleurs supports des questions légères sur l'innovation. On peut penser à des combinaison entre les enquêtes R&D et EAE ou entre les enquêtes R&D et TIC.

Etude de la constitution d'un répertoire des laboratoires de la recherche publique

Une étude préalable destinée à définir un projet réaliste compte tenu des moyens disponibles sera lancée en 2004. Il est donc trop tôt pour annoncer une date de mise en place, et même dire si le projet sera effectivement lancé.

II - Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004-2008

Education

SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant) : adaptation à la nouvelle organisation des études supérieures et extension.

Un intense travail de discussion sur les nouveaux concepts et les nomenclatures (et la façon dont ils sont compris et appliqués par chacun) va se poursuivre avec les universités, la direction de l'enseignement supérieur et l'AMUE (Agence de mutualisation des universités et établissements du supérieur). Une nouvelle version du logiciel de gestion des étudiants en université (APOGEE) va être mis en place à la rentrée 2005. En aval toutes les chaînes SISE de contrôle et de traitement des données sont à revoir.

Parallèlement le travail d'extension de SISE (aux écoles d'ingénieurs, de commerce, ...) se poursuit au moyen de négociations bilatérales nécessairement longues.

SCOLARITE (Remontées d'informations individuelles sur les élèves) : adaptation à la rénovation des outils de gestion en établissement.

Les concepts sur lesquels repose la gestion du second degré ont évolué et les outils de gestion en établissements ont vieilli. La refonte du système d'information des EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement) va substantiellement modifier l'information disponible pour les remontées statistiques. Les statisticiens seront présents dans les discussions sur les concepts et les nomenclatures et devront refondre leurs chaînes de traitement.

SIFA (Système d'information sur la formation des apprentis) : poursuite de l'extension aux CFA non couverts.

L'enquête sur support papier (dite enquête n° 51) demandait à chaque Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de remplir des tableaux détaillés sur les effectifs d'apprentis selon les formations suivies, le sexe, l'origine scolaire, etc ... Le nouveau système consiste pour les CFA à transmettre des fichiers individuels

Les négociations avec chacune des Régions (qui ont la responsabilité de l'apprentissage) et la mise en place technique dans chaque CFA ne peuvent progresser que lentement. On estime que 60 % de 1 200 CFA enverront des fichiers d'apprentis au 31 décembre 2004 et la totalité en décembre 2006.

Enquête rénovée sur l'insertion professionnelle des élèves du secondaire et des apprentis

Cette enquête a été exécutée sur le terrain pour la première fois dans sa nouvelle formule en février 2003. Des restrictions de crédits ont gêné les opérations de relance faites par les rectorats, qui avaient pour but d'améliorer les taux de réponse. L'enquête de 2004 sera l'occasion de consolider la nouvelle organisation de l'enquête, et de capitaliser les avantages qu'on en attendait. La pérennité de cette enquête, pourtant essentielle, est toujours l'objet de craintes dans un contexte budgétaire difficile.

Recensement des actes de violence en établissement scolaire

Le logiciel SIGNA installé dans tous les établissements du 2nd degré permet l'enregistrement en continu des actes de violence et les remontées d'information tous les 2 mois. Après une période de rodage, les taux de réponse sont devenus suffisants pour que l'on puisse en tirer des statistiques régulières donnant lieu à publication.

Evaluations-bilans des élèves

Les évaluations-bilans visent à recueillir des informations d'ensemble à partir d'un échantillon représentatif en vue d'établir un bilan global de ces acquis. Elles sont mises en œuvre à grande échelle en fin de collège et en fin d'école (échantillons de 23 000 collégiens et de 20 000 écoliers). Elles tentent

d'évaluer les compétences générales des élèves et pas seulement leurs acquis directement liés aux objectifs des programmes scolaires. Leur comparabilité dans le temps permet d'établir des séries statistiques.

Tests pratiqués dans le cadre de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)

L'exploitation des résultats des tests passés par les jeunes lors de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD), peut donner une image des capacités (en lecture, notamment) de l'ensemble d'une génération de jeunes gens et jeunes filles de 17 ans. Le suivi de quelques indicateurs de capacités de lecture nécessite néanmoins une stabilisation de la méthodologie et des conditions de recueil de l'information. Les discussions avec le ministère de la Défense ne rendent guère optimiste sur l'avenir de cette opération.

Amélioration de l'exploitation des fichiers de personnels.

L'exploitation des systèmes de gestion des personnels (EPP pour les enseignants du 2nd degré, AGAPE pour les enseignants du 1^{er} degré, AGORA pour les personnels hors enseignement supérieur, etc.) a progressé ces dernières années et a permis d'améliorer la qualité des données. Un pas reste à franchir pour une mise en valeur plus complète. On vise la mise à disposition dans l'infocentre ministériel (base centrale de pilotage) d'une information normalisée et documentée, comme pour les autres domaines statistiques.

Recherche

Elargissement de l'enquête R&D aux entreprises de service et possibilité de réponse par Internet

L'extension aux entreprises de service devrait s'effectuer sur l'enquête 2005 (sur les dépenses de 2004). Dès 2004 les entreprises pourront répondre à l'enquête en se connectant à un site Internet, mais elles choisiront elles-mêmes leur mode de réponse à l'enquête.

Amélioration des remontées administratives sur la recherche universitaire et meilleure exploitation de ces données.

Des travaux seront engagés dès 2004, dans la mesure des moyens disponibles, pour aboutir sans doute en 2005. Ils impliqueront la direction de la recherche, la direction de l'enseignement supérieur et des universités.

PARTIE 3 - OPÉRATIONS RÉPÉTITIVES

Voir la liste annexe

PARTIE 4 - ALLÈGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

Le service s'adresse aux entreprises pour les enquêtes sur la recherche-développement. L'amélioration portera sur la dématérialisation de la collecte des informations. Le serveur Web permettant la saisie-contrôle des enquêtes annuelles sur les dépenses de R&D sera opérationnel dès 2004. Mais le choix sera laissé aux entreprises de l'utiliser ou non.

PARTIE 5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004-2008

I - Aspects « régionaux et locaux »

L'option de constituer des fichiers individuels d'élèves et d'étudiants, dans le respect du secret statistique et des avis de la CNIL, ouvre des possibilités remarquables en matière de statistiques locales. On peut penser notamment aux statistiques de déplacements entre domicile et lieu d'études,

qui sont connus avec la plus grande précision possible dans les fichiers. Une convention d'échange avec l'INSEE, dont les directions régionales sont très intéressées, pourrait être conclue. Si elle était satisfaisante cela pourrait conduire à supprimer une question dans le recensement et à la remplacer, par exemple, par une question sur l'âge de fin d'études.

Le projet d'établir un répertoire des laboratoires de la recherche publique contribuera à une connaissance localisée de la recherche-développement, dans le prolongement de l'enquête l'effort de R&D des collectivités locales.

Dans les travaux permanents on peut citer sous ce chapitre :

- les indicateurs de performances des lycées au baccalauréat.
- les indicateurs sur les universités et l'atlas universitaire.
- le dispositif SAREF (système d'analyse de la relation 'formation-emploi') qui sert de base de référence pour la réflexion au niveau régional de la politique de formation professionnelle.
- la base renouvelée d'indicateurs sur les académies et les départements permettant des analyses comparées (flux d'élèves, offre de formation, ...) : ACCADEMIA

II - Aspects « environnement »

Néant

III - Aspects « européens » du programme de travail

Le ministère sera très présent dans les groupes de travail qui discutent des indicateurs à adopter en matière d'éducation ou de recherche, que ce soit au niveau politique ou technique.

Le service continuera à participer aux réseaux de l'OCDE sur l'éducation (notamment le réseau INES, et le groupe technique sur l'éducation) et la recherche (notamment les groupes de travail sur les manuels méthodologiques de Frascati et d'Oslo), ainsi bien qu'aux réseaux de l'Union européenne (DG Recherche, DG Education et Culture, Eurostat).

La multiplicité des instances de travail et de décision impose une coordination notamment avec l'INSEE qui est l'interlocuteur d'Eurostat pour l'ensemble des statistiques sociales ;

En 2005 une enquête 'PISA' (Program for International Student Assessment, à destination des jeunes de 15 ans) sera réalisée.

Les statistiques de l'enseignement supérieur (Effectifs, compte de l'éducation) seront alignés sur la classification internationale type de l'éducation (CITE).

PARTIE 6 - RÉCAPITULATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU MOYEN TERME 2004-2008

Education

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Nouveau système d'information du 1er degré	MEN		2005 sur les aspects élèves
Panel de collégiens entrés en 6 ^{ème}	SDES		
Prolongement d'un panel d'étudiants-élèves pour constituer un panel démographique de long terme	Opérateur à désigner		Le SDES fournirait les adresses seulement.
Education spécialisée (volet statistique d'OPALES)	MEN, MES		
Enquête sur l'assiduité des élèves	SDEVA		
PISA - Evaluation des compétences des élèves de 15 ans	SDEVA		
PIRLS Evaluation des élèves du primaire en lecture et « littéracie »	SDEVA		
Participation à la rénovation du système d'information sur la formation continue	SDES		
Participation à la mise en place d'un serveur d'identification fournissant les numéros d'élèves-étudiants (INE)	MEN, SDES		
Mise en place de la collecte des fichiers d'élèves et d'apprentis auprès de différents partenaires, et de l'envoi en retour de fichiers d'études avec identifiants cryptés.	SDES		
Systèmes d'information partagée avec les collectivités locales sur les moyens des établissements d'enseignement (SIME)	SDES		
SISE (Système d'information sur le suivi de	SDES		

Education

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
l'étudiant) : adaptation à la nouvelle organisation des études supérieures et extension.			
SCOLARITE (Remontées d'informations individuelles sur les élèves) : adaptation à la rénovation des outils de gestion en établissement.	SDES		
SIFA (Système d'information sur la formation des apprentis) : poursuite de l'extension aux CFA non couverts.	SDES, Régions		
Enquête rénovée sur l'insertion professionnelle des élèves du secondaire et des apprentis	SDES		
Evaluations-bilans des élèves	SDEVA		
Tests pratiqués dans le cadre de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)	SDEVA		
Amélioration de l'exploitation des fichiers de personnels.	SDES		

SDES : sous-direction des études statistiques (DEP- MJENR)

SDEVA : sous-direction de l'évaluation (DEP- MJENR)

MEN : ministère chargé de l'éducation nationale

MES : ministère chargé de l'emploi et de la solidarité

Recherche

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Enquête légère sur l'innovation	SDES, INSEE		
Etude de la constitution d'un répertoire des laboratoires de la recherche publique	SDES, DR		
Elargissement de l'enquête R&D aux entreprises de service et possibilité de réponse par Internet	SDES		
Amélioration des remontées administratives sur la recherche universitaire et meilleure exploitation de ces données.	SDES, DR, DES		

DR : Direction de la recherche (MJENR)

DES ;; Direction de l'enseignement supérieur (MJENR)

ANNEXE

Opérations répétitives

Thème 1 : effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants

Remontées de fichiers et collectes informatisées

- 16 Les effectifs d'élèves dans les établissements publics et privés du 2nd degré
- 17 (application Scolarité)
- 18
- 40 Les projections départementales et académiques à un an des effectifs d'élèves du 1^{er} degré public et privé sous contrat
- 41 Les projections académiques à un an d'effectifs d'élèves du 2nd degré public et privé sous contrat
- 43 Suivi de la scolarité des élèves du 1^{er} degré du Panel 1997
- 47 Suivi de la scolarité des élèves du 2nd degré du Panel 1995
- 45 Les effectifs d'étudiants et de diplômés des établissements publics universitaires (application SISE)
- 20 Les nouveaux inscrits en première année de 1^{er} cycle dans les établissements publics universitaires
- 54 Les effectifs des IUFM (application SISE)
- 48 Les établissements publics et privés d'enseignement supérieur artistique et culturel

Collectes par questionnaire

- 53 Le devenir des bacheliers 2002
- 19 Les effectifs d'élèves dans les établissements publics et privés de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
Sera supprimée après la mise en place du SI 1^{er} degré
- 32 La scolarisation dans les établissements spécialisés
- 10 Les effectifs d'apprentis (enquête rapide)
Sera supprimée après la mise en place de SIFA
- 51 Les effectifs dans les centres de formation d'apprentis (CFA) (enquête détaillée) (*pour les CFA ne fournissant pas de fichier informatique*)
Sera supprimée après la mise en place de SIFA
- 46 Les effectifs des établissements privés d'enseignement universitaire (*pour les établissements hors SISE*)
Sera supprimée après l'extension de SISE à ces établissements
- 26 Les effectifs d'étudiants des établissements publics et privés d'enseignement supérieur, non rattachés aux universités (*pour les établissements hors SISE*)
Sera supprimée après l'extension de SISE à ces établissements
- 27 Les écoles d'ingénieurs publiques et privées (*pour les établissements hors SISE*) *Sera supprimée après l'extension de SISE à ces établissements*

Thème 2 : personnels enseignants et non-enseignants

Remontées de fichiers et collectes informatisées

- 65 Le personnel rémunéré au titre du ministère de l'Éducation nationale (fichiers de paye)
- 29 Les mouvements des corps d'instituteurs et professeurs des écoles : constat et prévisions
- 22 Le service des enseignants dans les établissements publics du 2nd degré
- 64 Les absences non remplacées
- 31 Les maîtres auxiliaires, les professeurs contractuels, les personnels vacataires, ...

Collectes par questionnaire

- 7 Les postes et personnels relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaire (AIS)
- 30 Panel de chefs d'établissements du 2nd degré

Thème 3 : les établissements scolaires et universitaires

Remontées de fichiers et collectes informatisées

- 5 Base Centrale des Établissements (BCE)
- 52 Parc immobilier et capacités d'accueil des établissements publics du 2nd degré
Pourrait être intégrée dans SIME
- 70 Les technologies de l'information et de la communication
Pourrait être intégrée dans SIME

Thème 4 : aspects financiers, moyens consacrés à l'enseignement et à la recherche

Remontées de fichiers et collectes informatisées

- 1 Les comptes financiers des établissements publics d'enseignement du 2nd degré

Collectes par questionnaire

- 15 Les budgets R&D des collectivités territoriales
- 8 Recensement des subventions reçues au titre de la taxe d'apprentissage par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale
Une enquête tous les 3 ans serait suffisante pour le compte de l'éducation
- 33 Les moyens consacrés à la Recherche & Développement dans les entreprises
Extension aux entreprises de service et réponse possible sous Web
- 34 Les intentions des entreprises en matière de R & D (enquête conjoncturelle)
- 35 Les moyens consacrés à la R & D dans les organismes publics et services ministériels
- 36 La recherche dans les CHU et centres de lutte contre le cancer (CLCC)
- 37 La recherche dans les associations
- 38 Les objectifs socio-économiques du BCRD

Thème 5 : vie scolaire et universitaire, examens, diplômes et bourses

Remontées de fichiers et collectes informatisées

- 4 Les résultats aux examens des enseignements technologiques et professionnel
- 61 Les résultats aux examens du Brevet (*enquête rapide sur les résultats agrégés par département*)
- 59 Les résultats du baccalauréat général, technologique et professionnel : (*enquête rapide sur les résultats agrégés par académie*)
- 60 Les résultats du baccalauréat général, technologique et professionnel : (*résultats et notes au niveau individuel*)
- 60bi Les résultats du diplôme national brevet
s (*résultats et notes au niveau individuel*)
- 76 Les phénomènes de violence dans les établissements du second degré et les circonscriptions du premier degré
- 55 Les élèves et étudiants boursiers des établissements d'enseignement supérieur
- 62 La validation des acquis professionnels dans l'enseignement professionnel et technologique

Collectes par questionnaire

- 25 Les motivations des entrants en 1^{ère} année de DEUG
- 67 La validation des acquis professionnels dans les établissements d'enseignement supérieur

Thème 6 : formation continue

Remontées de fichiers et collectes informatisées

- 42 La formation continue des enseignants et des ATOSS
- 63 Bilan des actions de formation continue dans les GRETA et les CAFOC
- 6 Bilan des actions de formation continue des établissements d'enseignement supérieur

Thème 7 : insertion, liaison formation-emploi

Remontées de fichiers et collectes informatisées

- 73 Suivi statistique sur les emplois-jeunes
En extinction d'ici 2005

Collecte par questionnaire

- 57 Suivi des élèves du panel 95 quittant le système éducatif
- 74 L'insertion professionnelle des jeunes sortis des lycées
- 75 L'insertion professionnelle des jeunes sortis d'apprentissage

Thème 8 Evaluation des acquis des élèves et des jeunes

- Évaluation nationale diagnostique à l'entrée en CE2
- Évaluation nationale diagnostique à l'entrée en 6^{ème}
- Évaluation bilan en fin d'école primaire
- Évaluation bilan en fin de collège
- Évaluation des acquis fondamentaux de la langue française (journée APD)

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité
DARES - Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle

(Noter que ce qui relève de l'emploi, dans le programme de la DARES, est examiné par la formation Emploi, revenus)

PARTIE 1 : EXPOSE DE SYNTHESE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008

Les orientations de moyen terme (2004-2008) des programmes statistiques de la DARES sur les champ des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle s'articuleront autour de trois axes :

- conforter un système d'information statistique qui repose pour une large part sur des données de gestion, dans un contexte où la gestion sera pour partie transférée à d'autres acteurs (décentralisation) ;
- approfondir l'évaluation des politiques d'emploi pour mesurer notamment leur impact en termes de création d'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi. A ce titre seront poursuivies les enquêtes par panel des bénéficiaires de contrats aidés, de stages de formation, de structures d'insertion par l'activité économique et d'accompagnement individualisé. Une réflexion sera menée sur l'intérêt de compléter les enquêtes auprès des bénéficiaires d'une interrogation conjointe des entreprises qui les embauchent ;
- améliorer le système d'information sur la formation professionnelle, condition nécessaire à l'évaluation de son impact. La récente loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002 a étendu aux adultes les compétences des Régions en matière de formation professionnelle¹. Sur ce champ où interviendront, plus encore qu'aujourd'hui, de multiples acteurs et financements, il conviendra d'améliorer la qualité et la mise en cohérence des diverses sources sur la formation, notamment en ce qui concerne les demandeurs d'emploi. Par ailleurs, dans la mesure où l'une des principales sources d'information d'origine administrative (la déclaration fiscale 24-83) souffre de nombreuses limites et va être prochainement simplifiée, les orientations actuellement envisagées conduiraient à faire davantage reposer le système d'information sur les enquêtes auprès des ménages. Ces différents points font actuellement l'objet de réflexions conjointes entre la DARES, l'INSEE et le CEREQ.

PARTIE 2 : TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

I. Les enquêtes

1) Enquêtes permettant le suivi longitudinal des bénéficiaires de contrats aidés et de dispositifs de formation

Pour améliorer le suivi longitudinal des bénéficiaires des divers dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle, la construction de panels devrait être poursuivie. Le panel actuellement développé à la DARES permet de suivre sur trois ans et demi les trajectoires sur le marché du travail des anciens bénéficiaires de divers contrats aidés (CIE, CES, contrats de qualification, SIFE notamment). L'intérêt de ce type de panel est notamment de permettre une meilleure évaluation de l'effet des dispositifs de la politique de l'emploi sur l'insertion professionnelle en comparant les bénéficiaires à des

¹ Celle-ci sera complétée par la prochaine loi de décentralisation prévue avant fin 2003.

personnes de caractéristiques équivalentes qui ne sont pas passées par les mesures (population témoin). Un bilan sera tiré des enseignements dégagés du panel actuellement développé et une réflexion sera menée sur l'intérêt de compléter les enquêtes auprès des bénéficiaires par une interrogation conjointe des entreprises qui les embauchent.

2) Enquêtes sur les bénéficiaires de dispositifs nouvellement mis en place

Compte tenu des modifications possibles des mesures existantes ou de l'introduction de dispositifs nouveaux, il est difficile de lister avec exhaustivité les nouvelles enquêtes relatives aux bénéficiaires des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle qui seront conduites sur le moyen terme. D'ores et déjà, on peut estimer que des travaux devront être menés sur les bénéficiaires de quelques dispositifs récemment créés tels que le contrat jeune en entreprise ou CIVIS.

3) Projets d'enquêtes sur la formation professionnelle

L'enquête sur la formation professionnelle auprès des entreprises : Continuing Vocational Training Survey (CVTS)

La première édition de CVTS a eu lieu en 1992 et la seconde en 2000. Cette enquête est destinée à devenir régulière (a priori tous les 5 ans) car elle relèvera bientôt d'une obligation européenne. L'enquête de 2000 portait sur 4500 entreprises de plus de 10 salariés et comportait des informations financières et physiques proches de celles de ma déclaration fiscale 24-83. Néanmoins, le champ des formations est plus vaste que dans le bordereau fiscal 24-83 puisqu'il ne se limite pas aux formations déductibles, mais s'étend également aux formations non formelles. La troisième édition de CVTS est prévue l'année 2006, portant sur l'année de référence 2005. Les deux précédentes enquêtes ont été réalisées par le CEREQ, la DARES représentant la France au groupe de pilotage. La troisième pourrait l'être à nouveau.

Enquête auprès des ménages sur la Formation Continue (FC2006)

En 2000, pour la première fois, une enquête complètement consacrée à la formation continue a été réalisée. Organisée par l'INSEE, cette enquête a pris la forme d'une enquête complémentaire à l'enquête emploi 2000, portant sur un échantillon de 28 000 personnes. Son questionnaire a été élaboré en partenariat par le CEREQ, la DARES et l'INSEE. Il s'agit de la seule source qui ait un objectif plus large que la collecte de données quantitatives élémentaires. Cette enquête a effectivement permis de mieux comprendre les inégalités d'accès à la formation, d'approfondir les attentes et les initiatives des formés ainsi que les obstacles qui s'opposent à cet accès. Une nouvelle enquête approfondie sur la formation continue auprès des ménages pourrait voir le jour en 2006. Si les négociations actuelles des partenaires sociaux aboutissent fin 2003 à une réforme profonde du système de formation continue, cette enquête pourrait permettre d'en évaluer les premiers effets. Le questionnaire pourrait aussi être amélioré de façon à mieux décrire les formations des demandeurs d'emploi et leur impact, ainsi que le processus concret d'accès à la formation dans les entreprises.

Le projet de couplage des enquêtes CVTS et FC2006

Si l'enquête FC2000 a permis de mieux comprendre les inégalités dans l'accès à la formation en entreprise, on dispose aujourd'hui de très peu d'informations sur les processus concrets de recours à la formation au sein des entreprises : modalités de mise en œuvre de la formation en fonction du contexte productif dans lequel évoluent les entreprises, des modalités de gestion des carrières, des relations professionnelles existantes et des éventuels changements organisationnels. C'est pourquoi une réflexion a été lancée par le CEREQ et la DARES sur la faisabilité d'une enquête couplant des informations issues des employeurs, mais aussi des salariés et des représentants du personnel. Un des apports d'une telle enquête mixte serait de permettre de décroquer l'étude du comportement des individus en y intégrant les contraintes à l'œuvre dans leur environnement professionnel. Ces contraintes ne peuvent pas être complètement explicitées en se contentant d'une approche par les salariés, parce qu'une partie d'entre elles s'exercent à leur insu ou sont le résultat de médiations entre représentants du personnel et employeurs.

Pour alléger la charge du programme de moyen-terme consacré à la formation continue, il pourrait être

envisagé de coupler l'enquête FC2006 et l'enquête CVTS. Plus précisément, l'échantillon de l'enquête CVTS serait composé en partie des entreprises des salariés interrogés dans l'enquête FC2006. Des premières réflexions d'ordre méthodologique sont en cours entre l'INSEE, le CEREQ et la DARES. En tout état de cause, le couplage de ces deux enquêtes permettrait d'accroître leur intérêt sans surcoût. En contrepartie, le choix de cette option conduirait à étoffer quelque peu le questionnaire de CVTS. Enfin, une enquête complémentaire adressée aux représentants du personnel dans les entreprises échantillonnées de CVTS pourrait être conduite parallèlement.

4) Mise en place du système d'information sur la validation des acquis de l'expérience

La loi de modernisation sociale a introduit la Validation des Acquis de l'Expérience, qui permet à toute personne engagée dans la vie active, depuis au moins 3 ans, de se voir reconnaître officiellement ses compétences professionnelles par un titre, un diplôme à finalité professionnelle ou un certificat de qualification (CQP). Les différents ministères concernés par ces titres, dont le Ministère du Travail, ont commencé indépendamment à bâtir leur système d'information. Pour permettre le suivi et l'évaluation de ce dispositif, il conviendrait de chercher à harmoniser le plus possible ces systèmes, du moins en ce qui concerne les variables les plus importantes. Une fois le dispositif mis en place, une enquête auprès des personnes ayant candidaté et éventuellement réussi un processus de VAE pourrait être envisagée. Pour que cette enquête contribue au bilan que doit remettre le Gouvernement au Parlement avant l'année 2007, il serait souhaitable qu'elle puisse être réalisée au cours de l'année 2005. Une enquête auprès des organismes valideurs pourrait par ailleurs éclairer le processus de mise en œuvre de cette nouvelle modalité de certification.

II. Travaux ou orientations nouvelles

1) Amélioration du compte de la formation professionnelle

Chaque année, la DARES synthétise un grand nombre d'informations (dont un grand nombre d'origine externe au Ministère) et opère un bilan des différents financements de la formation professionnelle à destination des différents publics : jeunes, demandeurs d'emploi et salariés. Divers travaux seront entrepris afin d'améliorer la qualité des données gérées par la DARES (Bilans Pédagogiques et Financiers (BPF) notamment) ainsi que la cohérence du bilan. En effet, un grand nombre de sources (BPF, Etats Statistiques et Financiers des OPCA, déclarations 24-83, BRN) permettent d'estimer indépendamment des agrégats financiers communs ou peuvent être mobilisées pour caractériser les formations à destination des demandeurs d'emploi. Des travaux seront lancés pour tenter de réconcilier ces différentes sources.

PARTIE 3 : OPERATIONS REPETITIVES

La sous-direction continuera à suivre les données relatives aux différents dispositifs de la politique d'emploi et de la formation professionnelle : ces dispositifs font l'objet de remontées statistiques mensuelles (tableau de bord) et de publications annuelles sur les caractéristiques des bénéficiaires, des utilisateurs et des mesures.

Sur le champ de la formation professionnelle, les travaux statistiques sur les organismes de formation (exploitation des bilans pédagogiques et financiers), sur les OPCA, sur l'action des conseils régionaux en matière de formation professionnelle (enquête annuelle), sur les bilans de compétences (enquête annuelle auprès des organismes prestataires) seront poursuivis.

PARTIE 4 : ALLEGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

La sous-direction dont le système d'information statistique est largement adossé au système de gestion

des politiques poursuivra ses travaux en matière de rationalisation de son système d'information en concertation avec les services partenaires ou prestataires à la source de l'information (CNASEA, ANPE, UNEDIC, ACOSS, MSA) : renouvellement des conventions, clarification des référentiels.

Le projet «système automatisé national pour l'alternance et l'apprentissage », actuellement en test, devrait permettre à l'avenir une saisie directe des informations contenues dans les conventions relatives à l'alternance et à l'apprentissage par les organismes interfaces.

Dans le cadre du processus de simplification des charges administratives des entreprises, le volet physique des bordereaux 24-83 a été substantiellement simplifié. Si les nombres totaux de stagiaires et d'heures de formation sont conservés, leur ventilation par catégorie socio-professionnelle a été supprimée. La lourdeur du processus de remontée des données (qui inclut notamment la saisie d'un grand nombre de données, dont l'utilité est questionnée), les incertitudes sur la qualité statistique des informations recueillies justifient cette simplification alors même que diverses enquêtes (CVTS, nouvelle enquête emploi en continu incluant un module assez détaillé sur la formation) devraient permettre de suppléer la perte des informations par catégories socio-professionnelles de la déclaration fiscale 24-83.

Après la simplification des volets physiques et financiers des bilans pédagogiques et financiers, en cours d'achèvement, une dématérialisation est envisagée.

PARTIE 5 : ASPECTS PARTICULIERS

I - Aspects régionaux et locaux

Le processus de transfert aux régions des compétences en matière de formation professionnelle pose des difficultés assez complexes d'entretien du système d'information. Depuis les lois de 1983 et 1993, la formation à destination des jeunes (contrats en alternance), des demandeurs d'emploi et des publics prioritaires a été transférée aux Conseils Régionaux. Ce transfert a été étendu aux adultes par la loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 (mise en place d'un Plan régional de Formation). En tout état de cause, l'élaboration de statistiques cohérentes, exhaustives devient toujours plus complexe, car elle se heurte entre autres à l'hétérogénéité des pratiques de comptage entre les différents acteurs territoriaux. Dans cette perspective, la DARES devrait examiner rapidement la faisabilité de la relance d'un bilan régional de la formation professionnelle.

II - Aspects « environnement »

III - Aspects européens du programme de travail

La DARES participe au groupe de travail européen consacré à cette l'enquête CVTS.

PARTIE 6 : RECAPITULATION DES TRAVAUX PREVUS AU PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Panel de bénéficiaires de contrats aidés	DARES - SD SEPEFP		
Enquêtes sur les comportements d'utilisation des mesures et leurs effets sur l'emploi	DARES – SD SEPEFP		
CVTS 2, enquête européenne sur la formation professionnelle	DARES (Dpt FPIPJ) / CEREQ		Enquête auprès des employeurs, Comparaisons

			européennes
Enquête VAE	DARES - Dpt FPIPJ		

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
Direction générale de l'enseignement et de la recherche - DGER

TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME À MOYEN TERME 2004-2008

Opérations répétitives

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi (ne rien inscrire)	Observations
<p>- Enquête annuelle sur les effectifs d'élèves auprès de tous les établissements publics et privés d'enseignement général, technologique et professionnel agricole :</p> <p>Enquête à caractère administratif, exhaustive auprès de 860 établissements.</p>	<p>Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales – DGER-S/D POFEGTP</p>		
<p>- Enquête annuelle sur la formation professionnelle continue auprès de tous les centres agricoles publics et privés :</p> <p>Enquête à caractère administratif, exhaustive auprès de 500 établissements.</p>	<p>Idem</p>		
<p>- Enquête annuelle sur le cheminement scolaire et professionnel des élèves et des apprentis sortis de l'enseignement agricole :</p> <p>Enquête statistique obligatoire auprès des ménages. Les enquêtés sont sortant d'environ 1 000 établissements et centres de formation d'apprentis. Sont enquêtés en alternance, soit une année sur deux, les élèves et apprentis ayant préparé un diplôme de niveau IV (baccalauréat ou BTA) ou un CAPA (niveau V), et les élèves et apprentis ayant préparé un BEPA (niveau V) ou un BTSA (niveau III).</p>	<p>Idem</p>		<p>En 2004, les niveaux interrogés seront ceux du BEPA et du BTSA.</p> <p>L'enquête analyse le cheminement scolaire et professionnel des jeunes durant les 45 mois après la sortie d'une formation professionnelle agricole.</p>

Centre d'études et de recherches sur les qualifications - CEREQ

Noter que ce qui relève de l'emploi dans ces orientations est examiné par la formation Emploi, revenus.

PARTIE 1 - EXPOSÉ DE SYNTHÈSE SUR LES ORIENTATIONS ET LE PROGRAMME 2004-2008

Le programme statistique du Céreq est étroitement lié à ses orientations de moyen terme de recherche, qui viennent d'être re-définies, et aux besoins de repères statistiques exprimés par les Ministères de tutelle et plus largement les divers partenaires du centre.

Les trois axes retenus dans les orientations de moyen terme du Céreq concernent :

- les liens travail, organisations productives et savoirs
- la structuration des marchés du travail et les espaces de mobilité
- l'offre de formation et de certification.

Au cours de la réflexion sur ces orientations, l'avancée sur le deuxième thème est apparue largement conditionnée au développement de nouveaux éléments statistiques sur les mobilités.

Le programme des opérations, tel qu'il peut être défini aujourd'hui, se détermine à partir des deux pôles d'observation traditionnels du Céreq :

- les entrées dans la vie active
- la formation continue.

1.1 - Des entrées dans la vie active vers les débuts de carrière

Les enquêtes portées par le Céreq viennent alimenter l'observation des entrées dans la vie active. Elles prennent place aux côtés des enquêtes d'insertion (IVA ou IPA, menées par l'Education Nationale) qui éclairent, nationalement et localement, la situation à court terme des sortants de l'enseignement secondaire (quelques mois après leur fin d'études). Les enquêtes emploi de l'INSEE apportent également chaque année un cadrage général (par grands niveaux de formation) sur les jeunes récemment sortis du système éducatif. Le dispositif du Céreq entend à la fois apporter des bilans d'insertion plus précis (par niveau et spécialité de formation) que les enquêtes emploi, tout en portant sur un champ assez large permettant une analyse des concurrences entre différents niveaux de formation et en approfondissant l'observation des mouvements sur le marché du travail. Les bilans formation-emploi illustrent la complémentarité entre les différentes sources.

Au cours des huit dernières années, le passage d'enquêtes de cheminement segmentées par niveau de formation à l'interrogation unique d'une génération de sortants de formation initiale (au sens du bilan formation-emploi) a été un changement majeur du système statistique d'observation de l'insertion professionnelle au CEREQ. L'enquête Génération 92, réalisée en 1997-98, a amorcé ce nouveau dispositif qui rend possible des exploitations correspondant à de fortes attentes des utilisateurs (comparaison d'indicateurs d'insertion standard selon le diplôme, le domaine de formation ; entrée des débutants dans les différentes catégories sociales ou familles de professions ; entrée des débutants dans les secteurs d'activité).

Depuis l'automne 1999, le CEREQ a travaillé à la mise en cohérence de l'ensemble de son système d'enquêtes sur l'insertion professionnelle, en tenant compte de l'apport de l'enquête "génération 92". Le souci de produire périodiquement des résultats comparables a conduit à **la réalisation régulière d'enquêtes de type "génération", tout en laissant ouverte la possibilité d'extensions sur des champs particuliers, en fonction de demandes institutionnelles.**

On peut distinguer deux finalités principales pour la succession d'enquêtes :

- **produire des données standards**, dans un délai relativement court après l'interrogation, et comparables d'une enquête à l'autre, dans une perspective **d'aide à la décision**. Les indicateurs utilisés sont des indicateurs d'état (taux d'emploi, taux de chômage, PCS....) et de parcours mis au point au cours de l'exploitation de " génération 92 ".

- **contribuer à la compréhension des processus d'insertion** en mettant l'accent sur une analyse approfondie des parcours et des premières mobilités sur 5 à 7 ans après la sortie du système éducatif. Une hypothèse envisageable, qui placerait la France dans une logique voisine de celle de certains de ses partenaires européens, pourrait même être de prévoir une troisième interrogation partielle à 9 ans, permettant d'aller vers du longitudinal long.

Par rapport au précédent dispositif d'enquête, les enquêtes " génération " ont intégré des préoccupations particulières touchant à la mesure statistique de l'impact des politiques d'emploi, jusque-là traitées dans le cadre d'enquêtes spécifiques (panels téléphoniques auprès des sortants de l'enseignement secondaire) et au suivi des diplômés sortant de l'enseignement supérieur.

Par rapport aux projets antérieurs, il est prévu d'investir lourdement sur le suivi de la génération 98 au-delà des cinq ans de vie active pour mieux appréhender les débuts de carrière et les conditions dans lesquelles les individus évoluent professionnellement.

1.2 – La formation continue

Le système de documentation statistique relatif à la formation continue en France fait preuve de certaines faiblesses auxquels les projets présentés ci-dessous auraient vocation à remédier si leur faisabilité technique et scientifique se confirme.

Ces faiblesses tiennent à l'érosion de la chaîne de collecte de l'information des déclarations des dépenses des entreprises et à la non cohérence de celles-ci avec les sources individus.

Trois orientations principales président au renouvellement et à l'amélioration des enquêtes en ce domaine :

- Mieux documenter les politiques de formation continue initiées par les entreprises
- Analyser les conduites individuelles en matière de formation continue notamment celles des salariés en relation avec les politiques d'entreprises
- Documenter la contribution que la formation continue apporte à la mobilité professionnelle des individus.

De manière à éclairer les différentes perceptions des politiques de formation organisées par les entreprises ou à leur périphérie une enquête qualitative est en cours auprès d'une douzaine d'entreprises de taille et secteurs d'activité variés. La Dares et le Cereq et le laboratoire Travail et Mobilité qui conduisent cette enquête auprès des employeurs, de leurs salariés et des représentants du personnel disposeront à l'été 2004 d'un rapport de synthèse qui devrait servir de base à la redéfinition des modes de questionnement des enquêtes quantitatives.

PARTIE 2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2004-2008

I - Les enquêtes vraiment « nouvelles », les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année :

Autour de la formation continue, une tentative de couplage entre une enquête auprès des entreprises et une enquête auprès des ménages

L'enquête CVTS-3 relative au financement par les entreprises en Europe de la formation continue des travailleurs en activité est prévue pour être réalisée en 2006 (premiers résultats fin 2007). Le Cereq est l'opérateur français.

Une première enquête européenne, ayant vocation à devenir périodique, sur le niveau d'éducation des adultes semble pouvoir être réalisée dans les mêmes temporalités (accord demandé à Eurostat). Cette enquête, complémentaire à l'enquête emploi, pourrait être conduite en liaison avec CVTS-3 de façon à analyser les interdépendances employeurs/salariés en matière de formation continue. Un accord est actuellement recherché avec l'Insee et un ensemble de partenaires intéressés. Enfin cette enquête pourrait éventuellement être élargie aux questions de mobilité.

D'autres opérations pourraient être envisagées en fonction de la conclusion d'accords interprofessionnels nationaux sur la formation continue et d'une loi en préparation (CIF, OPCA...).

II - Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004-2008

Le dispositif rénové d'observation des entrées dans la vie active

Dans le nouveau dispositif, les enquêtes s'enchaînent en s'adressant à une génération nouvelle de sortants tous les 3 ans. On distingue néanmoins deux types d'opération avec en alternance :

- **une enquête génération pleine** (40 000 questionnaires environ), se déroulant en plusieurs étapes :
 - . une première interrogation à trois ans après la sortie du système éducatif, principalement tournée vers la production d'indicateurs et des usages institutionnels ;
 - . plusieurs ré-interrogations plutôt centrées sur les usages analytiques (notamment sur la question des parcours, des mobilités sur moyen terme), permettant en outre, d'approfondir certains constats de la première étape (par exemple sur les insertions les plus problématiques) et d'analyser les trajectoires longues.
- **une enquête "mini-génération"** reproduisant sur une taille plus réduite (10 000 questionnaires environ) l'interrogation à trois ans de la génération pleine.

On va donc vers l'enchaînement suivant : génération 98 (avec plusieurs interrogations) ; mini-génération 2001, génération 2004 (avec plusieurs interrogations), mini-génération 2007, ...

Ceci permettra d'apprécier les effets de la conjoncture.

Ce dispositif doit permettre aussi de répondre à des demandes d'extensions nationales ou régionales portant sur les jeunes issus de certains niveaux formation, de certaines spécialités de formation ou sur des jeunes ayant bénéficié de certaines mesures pour la formation. Les échantillons peuvent donc être élargis en conséquence, plutôt sur les « mini-génération » pour des raisons techniques.

Concernant la formation continue

La connaissance de l'offre de formation et de son évolution est encore relativement faible. Poursuivant ces travaux statistiques sur ce sujet le Céreq envisage de renouveler une enquête auprès des organismes de formation. La date de cette enquête pourrait être 2005.

PARTIE 3 - OPÉRATIONS RÉPÉTITIVES

Déclarations 2483 (cf partie 4)

PARTIE 4 - ALLÈGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

Un projet de simplification de la déclaration 2483 a été réalisé par la Dares en lien avec le Cereq consistant à ne retenir dans la partie physique qu'une question générale sur l'accès des salariés à la formation tout en maintenant la partie financière. Un complément périodique sur la régionalisation de cette dépense est envisagé en lien avec la décentralisation des responsabilités en matière de formation professionnelle continue.

PARTIE 5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2004-2008

I - Aspects « régionaux et locaux »

Comme pour Génération 98, des extensions régionales seront proposées pour Génération 2001.

Depuis plusieurs années, le Céreq anime un « groupe statistique de l'évaluation ». Ce groupe est chargé par le CCPR (Comité de Coordination des Programmes Régionaux de la formation professionnelle et de l'apprentissage) d'alimenter l'évaluation de la loi quinquennale en produisant des portraits régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle. Un recueil d'indicateurs régionaux a été effectué avec le concours de la DARES, la DEP et l'INSEE et une base de données avec des séries statistiques a été constituée par le Céreq. Au-delà des usages pour l'évaluation, le prolongement d'un tel investissement semble opportun.

Un éclatement de la déclaration des dépenses de formation continue des entreprises dans leurs différents établissements en région est envisagé de façon périodique dans le but d'établir des comptes régionaux de la formation continue en lien avec la décentralisation.

II - Aspects « environnement »

Néant

III - Aspects « européens » du programme de travail

L'analyse comparée de l'insertion entre divers pays européens a fait l'objet de travaux en lien avec des équipes de recherche d'autres pays (programme CATEWE).

Les enquêtes statistiques sur les dépenses en formation continue des entreprises (CVTS) et sur le niveau d'éducation des adultes (AES) sont des enquêtes européennes exploitables à cette échelle.

PARTIE 6 - RÉCAPITULATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU MOYEN TERME 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Enquêtes Génération	DEVA		
Enquête CVTS 3	DFC		
Rénovation de la chaîne de recueil et de traitement des Déclarations 2483	DFC		
Complémentaire à l'enquête emploi Formation des adultes	DFC		
Enquête auprès des Organismes de Formation	DFC		